

Le SNUEP- FSU de Grenoble organise un stage

à la Bourse du Travail de Grenoble, le Mardi 6 Février 2018 de 9 h à 17 h.

Le SNUEP de Grenoble vous propose de vous retrouver lors d'un stage syndical ouvert à tous les professeurs et CPE de lycée Professionnel. Le thème sera:

«Projet Parcours Carrière Rémunérations (PPCR) Quelles évolutions et quelles perspectives pour les Professeurs de Lycée Professionnel?»

## Ce stage sera animé par Nicolas DUVEAU, du SNUEP National.

La participation à un stage pour formation syndicale, sur le temps de travail, est un droit (dans la limite de 12jours par an) et ne peut vous être refusée. Pour se faire, vous devez transmettre une demande d'autorisation d'absence, à votre chef d'établissement, un mois avant la date du stage envisagé.

(Attention demande à faire pour le 22 Décembre 2017 au plus tard car congés de Noël ).

N'oubliez pas de retourner le coupon-réponse d'inscription pour nous permettre une meilleure organisation, notamment des repas.

COUPON-RÉPONSE à retourner, dès réception, à
SNUEP-FSU - Bourse du Travail - 32, av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2 ou cpsnuepgrenoble@free.fr
NOM Prénom
Établissement d'affectation
Tél et/ou mel
Je m'inscris pour participer au stage « Projet Parcours Carrière Rémunérations (PPCR)
Quelles évolutions et quelles perspectives pour les Professeurs de Lycée Professionnel? »
Questions que vous souhaiteriez voir aborder :

## Autorisation d'absence pour stage syndical

NOMPrénom
Grade et fonction
Établissement
Monsieur le Recteur,
S/c de .MProviseur de
Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le
Cette journée se déroulera à la Bourse du Travail de Grenoble. Elle est organisée par le SNUEP- FSU Isère sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 05/02/93).
À le

Signature